

---

**AVIS IMPORTANTS**

---

## I

Ce journal n'est pas la propriété des instituteurs ou des institutrices, mais il est la propriété de l'école à laquelle il est adressé, et les instituteurs ou les institutrices ne doivent, en conséquence, se l'approprier dans aucun cas.

## II

Dans le cas où un numéro du journal tarde de leur arriver, les instituteurs et les institutrices, après avoir réclamé au bureau de poste, sont priés de réclamer immédiatement auprès du rédacteur.

## III

Il est du devoir des commissions scolaires de faire relier à la fin de chaque année les numéros parus dans le cours de l'année avec titre portant le numéro de chaque école, les volumes reliés devant ensuite être retournés aux écoles et y être conservés pour l'usage des institutrices futures.

## IV

Le secrétaire-trésorier doit indiquer à chaque institutrice le numéro de l'école qu'elle dirige et l'avertir qu'elle doit retirer du bureau de poste une copie de *L'Enseignement Primaire* au commencement de chaque mois. Il ferait bien de remettre au maître de poste une liste des numéros d'arrondissements et des noms des institutrices qui y correspondent. En cas de négligence, ce dernier pourra envoyer un avis à qui de droit.

PAR ORDRE DU SURINTENDANT.

---

**PEDAGOGIE**

---

**QUESTIONS ACTUELLES**

---

**" L'Enseignement Primaire "**

---

Notre journal entre aujourd'hui dans sa vingt-deuxième année d'existence. Il pénètre dans chacune des douze cents paroisses de la province de Québec, plus que cela, il n'y a pas un rang dans tout le pays où *L'Enseignement Primaire* n'arrive régulièrement. Cette revue est adressée gratuitement aux six mille instituteurs et institutrices de la province et atteint directement, par le fait même, les trois cents mille enfants qui fréquentent nos écoles primaires.

Aucune revue canadienne, jusqu'à ce jour, n'avait atteint un tel degré d'influence. Aussi, nous ne sommes pas sans réaliser la grande responsabilité que nous avons assumée en étendant de cette façon le champ d'action de